

Zeitschrift: Bildungspolitik : Jahrbuch d. Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren = Politique de l'éducation = Politica dell'educazione

Band: 61/1975-62/1976 (1977)

Artikel: La Réforme du Collège Rousseau, à Genève : situation en mai 1976

Autor: Perret, Gilbert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-62487>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Réforme du Collège Rousseau, à Genève

(Situation en mai 1976)

Gilbert Perret

«*La Réforme de l'enseignement secondaire*», était l'un des sujets fondamentaux abordés par les participants à la Semaine d'étude de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) qui se déroula à Genève en octobre 1967.

«*Comment réformer notre enseignement secondaire?*» était le thème de la 105^e assemblée générale de cette société, tenue les 15 et 16 novembre 1968 à Baden.

En 1972, l'annuaire de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique publiait le rapport d'une commission d'experts intitulé: «*Enseignement secondaire de demain*».

Ce groupe d'experts, constitué sur proposition de la SSPES, avait reçu son mandat du Comité de la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Sur le plan local, le département de l'instruction publique de la République et canton de Genève créait, en été 1968, une *commission de réforme du collège de Genève*, dite Commission *Le Fort*, du nom de son président. Cette commission devait publier son rapport final en mai 1971.

En 1969, le Grand Conseil invitait le Conseil d'Etat «à examiner l'opportunité d'une révision complète du système scolaire genevois, du début de l'enseignement primaire à l'entrée à l'université...».

C'est donc dans un climat très favorable à une réforme de l'enseignement qu'en mars 1970 déjà la direction générale de l'enseignement secondaire du canton de Genève nous chargeait d'étudier très concrètement les possibilités d'introduction d'une structure à niveaux et à options dans un secteur de l'enseignement secondaire supérieur, en liaison avec la direction du collège de Budé du cycle d'orientation qui devait, en septembre 1971, introduire dans ce collège une telle structure à partir du 8^e degré.

En février 1973, le projet de structure que nous présentions était accepté par les autorités du département de l'instruction publique.

En septembre de la même année, les classes de première (10^e degré) du *Collège Rousseau* (gymnase de 4 degrés, élèves de 15 à 19 ans), étaient organisées selon un système à options qui respecte la législation fédérale.

Presque tous les projets de réforme de l'enseignement secondaire élaborés depuis 10 ans prévoient des cours à options.

Cette convergence remarquable n'est sans doute pas fortuite et

les raisons en sont nombreuses. Nous nous contenterons de faire ici 3 suppositions:

- 1) qui dit options dit choix. L'obligation pour l'élève de faire des choix, non nécessairement définitifs, devrait rendre cet élève plus responsable face à ses études.
- 2) puisqu'il choisit les disciplines dont il souhaite approfondir l'étude, l'élève devrait être mieux motivé pour son travail.
- 3) si, dans certaines limites, l'élève peut modifier ses choix en cours d'études, ses possibilités d'orientation et de réorientation devraient être améliorées.

Ainsi, parce que plus responsable, mieux motivé et mieux orienté, l'élève devrait voir ses chances de réussite augmenter.

Il reste à démontrer dans quelle mesure les structures mises en place confirment ces hypothèses.

L'expérience du Collège Rousseau a été présentée sous le titre: «Quatre types de maturité à travers un jeu d'options».

«La dénomination de cette expérience montre déjà sa «dualité», c'est-à-dire d'une part la volonté de rester dans le cadre de l'Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité (ORM) et de ses types de maturité A, B, C et D, et d'autre part la recherche de chemins nouveaux à travers un jeu d'options», a déclaré le professeur Eugène Egger, chargé de vérifier si l'expérience correspondait aux exigences de l'ORM.

Les disciplines enseignées sont celles prévues par l'ordonnance fédérale, auxquelles il faut ajouter la philosophie et les sports.

L'enseignement est dispensé dans deux types de cours. Les cours obligatoires «O» et les cours à options.

Un cours à options est soit un cours que l'élève peut ou doit choisir dans un éventail de disciplines en plus des cours obligatoires, soit un cours qu'il choisit à la place d'un de ceux-ci, mais dans la même discipline.

Un cours à options peut lui-même se subdiviser en une option normale «N» et une option forte «F». Certains cours à options n'offrent que l'option forte. Le tableau suivant donne pour chaque discipline les différents types de cours et d'options possibles.

FR	AL	AG	IT	LA	GR	MA	PH	CH	BI	ST	GD	PO	SH	AV	SP	MU
O	-	-	-	-	-	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
-	N	N	N	-	-	-	N	N	N	-	-	N	-	-	-	-
-	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	-	F	F	F	F	F

Cours obligatoires, options normales et options fortes se distinguent notamment par leur objectif, leur contenu et le nombre d'heures d'enseignement. On remarque que pour le français, langue maternelle, il n'existe qu'un seul cours, le même pour tous les élèves. Les programmes des autres cours obligatoires et des options normales respectent les programmes minimaux exigés par la législation fédérale pour les types de maturité A, B, C et D.

Les options fortes sont des options dans lesquelles l'élève approfondit l'étude de la discipline. Prenons pour exemple l'allemand:

L'option normale est un cours de 3 h hebdomadaires pendant 4 ans qui met l'accent sur la compréhension orale et écrite, en limitant l'expression au minimum, alors que l'option forte est un cours de 4 h hebdomadaires pendant 4 ans qui, outre la compréhension, approfondit l'expression orale et écrite.

Quelles sont les possibilités de choix de l'élève?

Pour obtenir une maturité de type A, B ou D, l'élève doit avoir suivi:

3 options fortes ou

2 options fortes et 2 options normales autres que les langues.

Parmi les options fortes doivent figurer pour le type A:

– le latin et le grec;

pour le type B:

– le latin

pour le type D:

– 2 langues parmi: allemand, anglais, italien.

Pour obtenir une maturité de type C, l'élève doit avoir suivi:

3 options fortes et une option normale ou

2 options fortes et 3 options normales autres que les langues.

Parmi les options fortes doivent figurer la mathématique et une science expérimentale. De plus, l'élève doit suivre une autre science expérimentale en option normale.

La structure brièvement définie ci-dessus conduit à 199 possibilités de maturité qui se répartissent ainsi:

pour le type A 15 possibilités

pour le type B 94 possibilités

pour le type D 42 possibilités

pour le type C 48 possibilités

L'élève peut désirer prendre un nombre d'options supérieur au nombre exigé. Ce sont les options supplémentaires. Celles-ci sont de deux types:

- 1) l'option supplémentaire est une discipline appartenant à un autre type de maturité que celui choisi par l'élève et qui est alors étudiée en plus des 11 disciplines exigées par l'ORM. Par exemple, le cours de latin peut être suivi par un élève qui poursuit ses études dans le type C.
- 2) l'option supplémentaire est une option forte ou normale suivie

en plus de celles exigées par le type de maturité retenu. Exemple: un élève qui a choisi le latin, le grec et la chimie en option forte (type A) peut suivre, en options supplémentaires, la mathématique (option forte au lieu du cours obligatoire) et la physique (option normale au lieu du cours obligatoire).

Le total des heures hebdomadaires d'enseignement des 4 années du gymnase s'élève, en moyenne et sans compter les options supplémentaires, à 120 h (minimum 117 h – maximum 126 h).

Dès septembre 1976, la totalité des élèves du Collège Rousseau recevront un enseignement selon la structure à options qui vient d'être exposée.

L'une des conséquences marquantes de cette structure est la disparition de la «classe» dès l'entrée en 2^e (11^e degré). En effet, le nombre de choix possibles est volontairement limité en première année. Pour chaque type de maturité, les élèves ont, de ce fait, au moins une vingtaine d'heures d'enseignement en commun, ce qui permet de maintenir l'existence de «classes» que, pour diverses raisons, il est préférable d'appeler «groupes» d'élèves. En revanche, lors de l'entrée en 2^e année, la gamme des choix proposés est si étendue, et il en est fait si abondamment usage par les élèves, que la «structure classe» ne peut subsister. Les élèves suivent d'heure en heure les cours qu'ils ont choisis, comme cela se fait à l'université.

Cette situation est ressentie, par la majorité des élèves, comme un inconvénient. Celui-ci n'est cependant pas pour eux aussi grave qu'on ne l'imagine parfois. Les résultats d'une enquête effectuée auprès de tous les élèves du Collège le prouvent et l'écrasante majorité d'entre eux ne souhaitent pas un retour à une structure à sections.

L'élève n'est d'ailleurs pas totalement abandonné à lui-même. En première année, chaque «groupe» voit l'un de ses maîtres jouer le rôle de «maître de classe»: c'est le responsable de groupe. Ce maître apprend à connaître ses élèves au cours de cette première année. Il les suivra dans leurs études jusqu'à la maturité, même si, dès la deuxième année, il ne leur donne plus d'enseignement. Ce maître dispose chaque année d'une heure hebdomadaire placée à l'horaire pour s'entretenir avec ses élèves, pour les conseiller individuellement dans leurs études, pour les aider dans la mesure de ses possibilités.

Comment l'élève opère-t-il ses choix?

Nous l'avons dit, c'est à l'entrée en deuxième que se posent les vrais problèmes de choix. Aussi, est-ce à fin avril déjà qu'une brochure explicative détaillée et les programmes des différents cours et options sont adressés aux parents des élèves qui terminent leur première année de collège, année au cours de laquelle ils ont suivi des cours d'introduction dans des disciplines qu'ils n'avaient pas étudiées jusqu'alors, telles que: la chimie, la philosophie ou les sciences de la terre.

Au même moment, parents et élèves sont convoqués à une séance d'information qui a lieu au début de mai et à laquelle participent les responsables de groupe de première année. Cette séance, qui permet de fructueux contacts entre parents et maîtres, est en quelque sorte une introduction à la période des inscriptions. Celles-ci sont nécessaires chaque année pour l'entrée au degré supérieur ou, en cas d'échec, pour redoubler l'année. Elles ont lieu, pour tous les élèves du Collège, pendant les mois de mai et juin. Elles sont enregistrées par le responsable de groupe après que l'élève a fait ses choix en s'entourant des avis et des conseils de ses maîtres. Ces inscriptions sont confirmées, ou rectifiées à fin juin, au vu des résultats définitifs de l'année scolaire et après que les cas difficiles ont été examinés par les conseils de promotion qui réunissent tous les maîtres des élèves en situation d'échec.

Les parents sont alors appelés à confirmer l'inscription de leur fille ou de leur fils. Il faut reconnaître que les élèves prennent cette inscription très au sérieux et que leurs choix sont motivés en priorité par leurs goûts et leur désir d'être bien préparés à leurs futures études supérieures.

L'introduction des options posa de nombreux problèmes sur le plan pédagogique (objectif et programme des diverses options, encadrement des élèves) et sur le plan administratif (règlements, organisation des sessions d'épreuves, transmission des informations, relevé des absences et des notes). Toute l'organisation interne du Collège a dû être repensée et modifiée en fonction de cette structure nouvelle. Par ailleurs, un effort considérable dut être consenti pour la répartition des élèves dans les différents cours, pour l'élaboration de l'horaire général et pour celle des 700 horaires individuels des élèves. Seules des méthodes faisant appel aux moyens de l'informatique ont pu jusqu'ici venir à bout de ces problèmes.

Une vaste recherche est actuellement en cours qui devrait permettre, d'ici 1978, de disposer de méthodes de résolution sûres, rapides et aisées.

En janvier 1975 s'est réunie pour la première fois la Commission d'évaluation de l'expérience du Collège Rousseau. Cette commission a été créée à la demande du chef du département de l'instruction publique.

Elle est composée de représentants de la Commission fédérale de maturité, de l'Université de Genève, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et du département de l'instruction publique.

Le mandat de cette commission est le suivant:

- a) évaluer l'expérience en cours en s'assurant notamment que le niveau des études est conforme aux exigences de l'article 7 de l'ORM;
- b) proposer au département, sur la base de l'évaluation faite, soit la prolongation de l'expérience pour une certaine durée, soit

- une extension hors ORM, soit le retour à une structure traditionnelle;
- c) garantir aux élèves actuellement au Collège Rousseau l'accès aux Hautes écoles en proposant, cas échéant, les mesures nécessaires.

Le mandat de la commission s'étend sur 3 années, prenant effet au premier janvier 1975; il se termine le 31 décembre 1977, après que les élèves de la première volée expérimentale auront franchi le seuil des Hautes écoles».

Depuis janvier 1975, les commissaires ont effectué plusieurs visites de cours et se sont entretenus avec des parents, des élèves et des maîtres.

Sans vouloir tirer des conclusions de l'expérience en cours quant à ses réussites ou à ses échecs, ce qu'il ne nous appartient pas de faire, nous pouvons néanmoins constater que, d'une part les élèves utilisent avec discernement les possibilités de choix qui leur sont offertes et qu'ils profitent très largement du système des options supplémentaires.

Ainsi, en 1975-76, 526 élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e années suivent en moyenne un peu plus de 2 h hebdomadaires de cours supplémentaires. Certains d'entre eux poursuivent des études qui répondent aux exigences de 2 types de maturité (B et C ou D et C). Ces faits pourraient être l'indice d'une meilleure motivation.

D'autre part, la structure à options mise en place a déjà pu démontrer une souplesse d'application remarquable, malgré sa grande complexité. Cette dernière, d'ailleurs, est peut-être plus apparente que réelle, dès l'instant où on a fait l'effort, considérable mais possible, pour sortir des schémas traditionnels de pensée et d'organisation.

Enfin, l'expérience est appelée à évoluer. Nous l'avons présentée dans son état actuel. Il reste certes beaucoup à faire, mais le Collège Rousseau est engagé dans une réforme qu'il souhaite permanente et qu'il entend poursuivre avec tout l'enthousiasme nécessaire pour le bien des élèves qui le fréquentent.

Annexes

1. Effectifs des élèves du *Collège Rousseau* (1973-1977)
2. Tableaux des jeux d'options propres aux quatre types de maturité (A, B, C, D)
3. Diversité des «profils-options» choisis en 1976-77
4. Liste des abréviations.

Annexe 1

*Effectifs des élèves du Collège Rousseau
(1973–1977)*

Année scolaire	Elèves inscrits dans le système à options	Elèves poursuivant leurs études dans le système à sections	Total
1973–74	165 (1 ^{re} année)	581	746
1974–75	353 (1 ^{re} –2 ^e années)	356	709
1975–76	531 (1 ^{re} –2 ^e –3 ^e années)	157	688
1976–77	740 (1 ^{re} –2 ^e –3 ^e –4 ^e années)	—	740

Annexe 2

Tableaux des jeux d'options (A, B, D, C)

2.1. Jeu des options du TYPE A

Cours obligatoires et options normales ou fortes possibles:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
FR	AL	LA	GR	MA	PH	CH	BI	ST	PO	SH	AV-MU	SP	AG ¹
O	—	—	—	O	O	O	O	O	O	O	O	O	—
—	N	—	—	—	N	N	N	—	N	—	—	—	—
—	(F)	F	F	(F)	(F)	F	F	F	F	F	F	F	F

En plus des cours obligatoires et de l'exigence concernant le nombre de langues étrangères² – toute option normale ou forte choisie pour une discipline remplaçant toutefois le cours obligatoire de cette discipline³, l'élève doit suivre:

1. LA + GR + 1 option forte à choisir parmi:
CH, BI, ST, PO, SH, AV ou MU, SP, AG (9 possibilités)
 - ou 2. LA + GR + 2 options normales à choisir parmi
PH, CH, BI, PO (6 possibilités)
- Total: 15 possibilités*

Les options fortes indiquées entre parenthèses ne peuvent être choisies qu'en *options supplémentaires*.

¹ Cours spécial d'anglais pour le type A, aux degrés 11, 12 et 13.

² L'élève doit suivre l'enseignement dans trois langues étrangères (latin et grec compris; pour le type A: cours spécial d'anglais non compris).

³ A l'exception, en 1^{re} année, des cours obligatoires de chimie, de sciences de la terre et de philosophie.

2.2. Jeu des options du TYPE B

Cours obligatoires et options normales ou fortes possibles:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
FR	AL	AG/IT	LA	MA	PH	CH	BI	ST	PO	SH	AV-MU	SP
O	-	-	-	O	O	O	O	O	O	O	O	O
-	N	N	-	-	N	N	N	-	N	-	-	-
-	F	F	F	(F)	(F)	F	F	F	F	F	F	F

En plus des cours obligatoires et de l'exigence concernant le nombre de langues étrangères¹ – toute option normale ou forte choisie pour une discipline remplaçant toutefois le cours obligatoire de cette discipline² – l'élève doit suivre:

1. LA + 2 options fortes à choisir parmi³:
AL, AG (ou IT), CH, BI, ST, PO, SH, AV ou MU, SP
(43 possibilités)
- ou 2. LA + 1 option forte à choisir parmi les mêmes disciplines et 2 options normales à choisir parmi:
PH, CH, BI, PO
(51 possibilités)
Total: 94 possibilités

Les options fortes indiquées entre parenthèses ne peuvent être choisies qu'en options supplémentaires.

¹ L'élève doit suivre l'enseignement dans trois langues étrangères (latin compris).

² A l'exception, en 1^{re} année, des cours obligatoires de chimie, de sciences de la terre et de philosophie.

³ L'élève ne peut pas prendre plus de deux langues étrangères en option forte (latin compris).

2.3. Jeu des options du TYPE D

Cours obligatoires et options normales ou fortes possibles:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
FR	AL	AG	IT	MA	PH	CH	BI	ST	PO	SH	AV-MU	SP
O	-	-	-	O	O	O	O	O	O	O	O	O
-	N	N	N	-	N	N	N	-	N	-	-	-
-	F	F	F	(F)	(F)	F	F	F	F	F	F	F

En plus des cours obligatoires et de l'exigence concernant le nombre de langues étrangères¹ – toute option normale ou forte choisie pour une discipline remplaçant toutefois le cours obligatoire de cette discipline² – l'élève doit suivre:

1. *2 options fortes* à choisir parmi: AL, AG, IT
et *1 option forte* à choisir parmi:
CH, BI, ST, PO, SH, AV ou MU, SP (24 possibilités)
- ou 2. *2 options fortes* à choisir parmi: AL, AG, IT
et *2 options normales* à choisir parmi:
PH, CH, BI, PO (18 possibilités)
Total: 42 possibilités

Les options fortes indiquées entre parenthèses ne peuvent être choisies qu'en options supplémentaires.

¹ L'élève doit suivre l'enseignement dans trois langues étrangères.

² A l'exception, en 1^{re} année, des cours obligatoires de chimie, de sciences de la terre et de philosophie.

2.4. Jeu des options du TYPE C

Cours obligatoires et options normales ou fortes possibles:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
FR	AL	AG/IT	MA	PH	CH	BI	ST	GD	PO	SH	AV-MU	SP
O	-	-	-	-	O	O	O	O	O	O	O	O
-	N	N	-	N	N	N	-	-	N	-	-	-
-	F	F	F	F	F	F	F	-	F	F	F	F

En plus des cours obligatoires et de l'exigence concernant le nombre de langues étrangères¹ – toute option normale ou forte choisie pour une discipline remplaçant toutefois le cours obligatoire de cette discipline² – l'élève doit suivre:

1. MA + *2 options fortes* à choisir parmi³:
AL ou AG (ou IT), PH, CH, BI, ST, PO, SH, AV ou MU, SP
et *1 option normale* à choisir parmi:
PH, CH, BI (35 possibilités)

¹ L'élève doit suivre l'enseignement dans deux langues étrangères.

² A l'exception, en 1^{re} année, des cours obligatoires de chimie, de sciences de la terre et de philosophie.

³ Dans son choix d'options, l'élève doit réunir au moins la physique, la chimie ou la biologie en option forte et l'une de ces sciences en option normale. (La physique doit être choisie en option forte ou normale).

*ou 2. MA + 1 option forte à choisir parmi: PH, CH, BI
et 3 options normales à choisir parmi:
PH, CH, BI, PO* (3 possibilités)
Total: 38 possibilités

Annexe 3

Diversité des «profils-options» choisis 1976/77

	1	2	3	Degré 4
Nombre de profils proposés (sans tenir compte des options supplémentaires)	12	199	199	199
Elèves	279	171	150	122
Profils isolés	- *	114	119	112
Profils doubles	- *	14	10	5
Profils triples	- *	4	1	-
Profils quadruples	- *	3	2	-
Profils quintuples	- *	1	-	-
Profils distincts (compte tenu des options supplémentaires)	16*	136	132	117

* En première année, ces indications ne sont pas significatives, car le problème de la répartition de ces élèves est très différent de celui rencontré dans les autres degrés.

Annexe 4

Liste des abréviations

O	=	cours obligatoire
N	=	option normale
F	=	option forte
AG	=	anglais
AL	=	allemand
AV	=	arts visuels
BI	=	biologie

CH	=	chimie
FR	=	français
GD	=	géométrie descriptive
GR	=	grec
IT	=	italien
LA	=	latin
MA	=	mathématiques
MU	=	musique
PH	=	physique
PO	=	philosophie
SH	=	sciences humaines (histoire et géographie)
SP	=	sports
ST	=	sciences de la terre (géographie)